

Le contrat engendre t'il le changement des statuts de l'entrprise

Par emilae, le 24/10/2012 à 21:22

Bonsoir, j'ai un soucis avec mon futur employeur qui me dit qu'il ne peut pas me faire signer de contrat de travail avant le début de la prochaine année car embaucher un employer engendrerais un changement du statut de l'entreprise (qui est actuellement selon lui en statut individuel).

Alors concrètement d'un point de vu de la loi qu'es ce que sa change pour lui d'embaucher ? et existe t'il un contrat même court qui ne ferait pas changer les statuts et qui permettrait de pousser jusqu'à la nouvelle année ?

Merci d'avance pour vos réponses et je m'excuse si je ne suis pas au bonne endroit.

Par P.M., le 24/10/2012 à 21:46

Bonjour,

Il est pratiquement impossible de vous répondre sans connaître le type d'entreprise mais il semble qu'avant tout, l'employeur n'ait pas envie de vous embaucher dans l'immédiat peutêtre même parce qu'il n'a pas besoin d'un salarié...

En tout cas, vous ne pouvez pas l'y obliger...

Par emilae, le 24/10/2012 à 22:25

C'est une entreprise agricole, avec un seul dirigeant

Par P.M., le 24/10/2012 à 23:05

Je n'ai pas connaissance d'une telle interdiction sauf d'une impossibilité de fait comme avec le statut de l'auto-entrepreneur...